

2.6.4 Système d'éclairage d'urgence



Le système d'éclairage d'urgence est utilisé pour éclairer et montrer l'emplacement des sorties d'évacuation dans différents types d'établissement lors d'évacuation d'urgence ou de défaillance de l'éclairage principal d'un bâtiment.

L'éclairage sert notamment à éclairer les chemins d'accès menant aux sorties d'évacuation (que ce soit en cas de panique, de coupure de courant, d'incendie ou encore de fuite de gaz).

Les éclairages d'urgence sur batterie et les indicateurs de sorties doivent aussi être inspectés chaque année par un technicien certifié. Les batteries qui alimentent les éclairages d'urgence ont une durée de vie d'environ 5 ans.

Votre technicien en vérifie l'état chaque année et vous recommande le changement, si nécessaire. Il vérifie aussi l'état général du

système afin de s'assurer que tous les composants sont en bon état et à leur place.

Les éclairages d'urgence et les indicateurs de sorties doivent être opérationnels en tout temps. Il est bon de faire une vérification manuelle tous les mois afin de s'assurer que les lampes fonctionnent ou qu'il n'y ait pas de bris qui soit passé inaperçu. Pour cela, il faut vérifier l'état des lampes du système d'éclairage d'urgence et des indicateurs de sortie. Il faut remplacer les lampes brûlées ou manquantes et bien orienter les faisceaux lumineux. Il faut également vérifier les voyants lumineux situés sur le côté de l'appareil et rechercher la cause s'ils sont éteints.

Déficiences possibles :

Ampoules brûlées, piles déficientes, etc.

Professionnel :

Aucun.

Corps de métier :

Préposé à l'entretien.

